Document généré le vendredi 16 mai 2025 à 17:49

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	16/05/25	16/05/25	**7871**	0	2 / 2	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	16/05/25 à 13h10	16/05/25 à 13h30	3/3	25-55273	25-55273

Service : CPJ
Référents : Sandrine GALLET

Classification CPV :
Principale : **71200000 -** Services d'architecture

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 96 50
SIRET 21840054700012
Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	**Missions de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du parking et voies structurantes - site des Capucins - Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue**
Référence	MP25-07
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	Site des Capucins 64 avenue Leon Reboul 84800 L'Isle-sur-la-sorgue
Durée	18 mois
Description	Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du parking et voies structurantes site des Capucins Ville de L'Isle sur la Sorgue Procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1 du CCP Le délai d'exécution global du marché est de 18 mois hors parfait achèvement. Le marché prend effet à sa date de notification La mission AVP démarre à la notification de l'OS La prestation attendue est une composée d'une mission de base (AVP PRO ACT VISA DET AOR) et 2 missions complémentaires : Coordination avec les concessionnaires et OPC Le programme est joint au DCE Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 200 000 € HT (valeur 05/25) La consultation s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre composée d'au moins d'un bureau d'étude technique VRD, un paysagiste et un économiste ou un BET ayant en son sein l'ensemble des compétences demandées ci

avant
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le forfait provisoire de rémunération est fixé à l'acte d'engagement

Code CPV principal **71200000 -** Services d'architecture

Forme Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Une visite sur site est obligatoire (cf article 7.3 du règlement de consultation)

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur
administratifs
Sandrine GALLET
Tél : 04 90 38 96 50

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres Remise des offres le **11/06/25 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée
Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire
La composition du groupement ne peut être modifiée une fois les candidatures et les offres remises à l'exception des cas prévus à article R. 2142-26 du CCP
Il est interdit aux candidats d'être mandataire de plusieurs groupements
Il est interdit au mandataire de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement
Il est autorisé aux co-traitants d'être membres de plusieurs groupements

La prestation sera financée selon les modalités suivantes : Financement sur le budget Ville de la Commune.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement (« factures »).
Les modalités relatives à l'avance sont détaillées à l'article 9 du CCAP.

Envoi le 16/05/25 à la publication